



Agence internationale de l'énergie atomique

## CIRCULAIRE D'INFORMATION

---

# INF

INFCIRC/600

27 juin 2001

Distr. GENERALE

FRAN<;AIS

Original : ANGLAIS

### COMMUNICATION DU 23 AVRIL 2001 REF; UE DE LA MISSION PERMANENTE DE LA GRECE AUPRES DE L'AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE CONCERNANT LES AMENDEMENTS DES ARTICLES VI ET XIV DU STATUT DE L'AGENCE

Le Directeur general a rec;u de la mission permanente de la Grece aupres de l'Agence une lettre datee du 23 avril 2001 dont le texte est reproduit ci-joint pour l'information des Etats Membres, ainsi qu'il etait demande dans cette lettre.

Par mesure d'economie, le present document a etc tire à un nombre restreint d'exemplaires.

MISSION PERMANENTE DE LA GRECE

AUPRES DES ORGANISATIONS INTERNATIONALES A VIENNE

AS 499

Vienne, le 23 avril 2001

Monsieur le Directeur general,

J'ai l'honneur de vous informer que le Gouvernement grec a ratifie, par la loi n° 2879/2001 du 23 janvier 2001, les amendements du paragraphe A de l'article XIV et de l'article VI du Statut de l'AIEA que la Conference generale de l'AIEA avait adoptes a sa quarante-troisieme session, le 1er octobre 1999. L'instrument de ratification sera depose le moment venu aupres du Gouvernement des Etats-Unis d'Amerique.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir transmettre cette information aux Etats Membres de l'AIEA.

Je vous prie d'agreer, Monsieur le Directeur general, les assurances de ma tres haute consideration.

(signe) L'Ambassadeur  
Christos Alexandris

Son Excellence  
Monsieur Mohamed ElBaradei  
Directeur general  
Agence internationale de l'energie atomique  
Vienne